

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



51495



Distr.
GENERALE

E/CN.14/353
E/CN.14/CAS.5/2
21 septembre 1966

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Huitième session
Lagos, 13-25 février 1967

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA FORMATION DES STATISTICIENS
EN AFRIQUE

M66-903

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA FORMATION DES STATISTICIENS
EN AFRIQUE

Introduction

1. Le Groupe d'experts a été institué par le Secrétaire général des Nations Unies pour formuler des avis quant aux mesures à prendre pour l'amélioration des moyens d'éducation et de formation des statisticiens dans les pays africains en voie de développement. La composition de ce Groupe était la suivante : Sir Harry Campion (Royaume-Uni), M. G. Goudswaard (Pays-Bas), M. Hassan Hussein (République arabe unie) et M. Robert Gardiner, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, qui en assumait la présidence. Le Secrétaire général était représenté par M. Robert Gardiner et par M. P.J. Loftus, Directeur du bureau de statistique des Nations Unies. Le Groupe était assisté de MM. W.L. Booker, A. Mullier et K.C. Wang, du secrétariat de la CEA.
2. Le groupe s'est réuni à Addis-Abéba du 13 au 21 janvier 1966 au siège de la CEA. Le secrétariat de la CEA avait réuni une documentation sur les moyens qui existent en Afrique pour la formation des statisticiens des divers niveaux. Les documents auxquels le Groupe s'est intéressé plus particulièrement ont été les suivants : "Rapport sur les centres de formation statistique et enquêtes sur le personnel statistique africain" (E/CN.14/CAS.4/9) du 16 septembre 1965, et les chapitres pertinents du rapport de la quatrième Conférence des statisticiens africains (E/CN.14/CAS.4/17), du 22 novembre 1965.
3. Le Groupe a été informé que l'intérêt majeur de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine était la formation de statisticiens officiels en nombre suffisant pour répondre aux besoins des pays africains en matière d'administration et de planification des programmes de développement économique et social. Les estimations établies par le secrétariat de la CEA indiquaient que le nombre des statisticiens des cadres supérieurs dont les gouvernements des pays africains auront besoin en 1966 sera trois fois supérieur aux effectifs actuels. Le Groupe a été invité à

récapituler les moyens existants, eu égard à ces besoins et d'examiner les mesures spéciales qui pourraient être prises pour que cet objectif soit atteint.

4. Le Groupe a estimé que le problème des mesures à prendre afin de pourvoir aux besoins des gouvernements ne pouvait être totalement dissocié de la nécessité de fournir des statisticiens confirmés aux universités, aux instituts de recherche, à l'industrie et au commerce privés. En fait, ces besoins sont complémentaires. On s'efforce actuellement d'étendre l'application des techniques statistiques à de nombreux domaines et le secteur public n'est que l'une des voies offertes aux statisticiens africains professionnels. Le Groupe a estimé en conséquence que l'objectif consistant à créer des établissements pour la formation des statisticiens devait être envisagé dans une perspective plus large que celle des besoins plus immédiats relatifs aux seuls statisticiens de l'Etat, et qu'il fallait accorder quelque considération pour l'estimation des besoins, à la formation de statisticiens destinés à d'autres organismes.

Les besoins aux échelons supérieurs

5. Le Groupe a commencé par examiner les statistiques réunies par le secrétariat de la CEA sur les besoins relatifs aux statisticiens officiels des échelons supérieurs. Ces statistiques ont été présentées à la quatrième Conférence des statisticiens africains dans le "Rapport sur les centres de formation statistique et enquête sur le personnel statistique africain" (E/CN.14/CAS.4/9). Certaines des conclusions relatives à ce document figurent dans le rapport de la quatrième Conférence des statisticiens africains (E/CN.14/CAS.4/17). En outre, en novembre 1965, et en prévision des travaux du groupe, la CEA avait recueilli auprès des pays des informations sur les établissements existants pour la formation des statisticiens des échelons supérieurs. Aux fins de la présente étude, les statisticiens des échelons supérieurs sont ceux qui sont énumérés à l'appendice II du document E/CN.14/CAS.4/9, à savoir les "ingénieurs statisticiens - économistes" et les "ingénieurs de travaux statistiques". (Les titres anglais correspondants sont senior statisticians et statisticians).

6. Le nombre des statisticiens des échelons supérieurs dont les gouvernements africains, selon les prévisions auront besoin en 1970, est de 800 (la République d'Afrique du sud n'étant pas considérée). Dans ce nombre les besoins de la seule République arabe unie se chiffrent à 130 statisticiens. Les 670 autres se décomposent comme suit : 390 pour les pays francophones d'Afrique et 280 pour les pays anglophones.
7. Le Groupe a signalé que ce chiffre de 670 étant une additionnelle des contingents totaux à l'exclusion des "déchets". Après avoir étudié ces chiffres en détail, les membres du Groupe ont estimé que ce total devait être considéré comme un minimum. Les états statistiques qui ont servi à ces estimations provenaient des divers pays et se trouvaient influencés par les vacances existantes ou prévues dans les services de l'Etat ainsi que par les restrictions budgétaires, les prévisions concernant le nombre des candidats possédant le niveau requis et les moyens de formation du moment.
8. En plus du total indiqué ci-dessus, il faut également tenir compte des besoins du secteur privé. Dans les pays d'Afrique et au stade actuel de leur développement, le secteur privé absorbe moins de statisticiens que le secteur public, alors que dans le cas de nombreux pays industrialisés, c'est le contraire. Pour estimer les besoins totaux des pays africains, le Groupe a augmenté de 50 pour 100 la demande des gouvernements, proportion d'ailleurs modérée.
9. Ayant rassemblé les diverses estimations, le Groupe a indiqué que, pour les 5 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'en 1970, les besoins totaux des pays africains, à l'exclusion de la République arabe unie et de la République d'Afrique du Sud peuvent être considérés comme étant d'au moins 1000 statisticiens, et même probablement davantage.
10. L'importance de ces besoins d'ensemble se déduit du fait que le nombre total de statisticiens des échelons élevés requis par les services publics en Afrique devra être multiplié par trois avant 1970. Si l'on

exclut la République arabe unie qui dispose d'effectifs nombreux, le total annuel requis sera de 4 à 5 fois supérieur à celui des effectifs actuels. Les 670 statisticiens des échelons supérieurs requis par les services publics devront être formés surtout soit en langue anglaise, soit en langue française (voir le tableau No.1). Un petit nombre d'entre eux, pour les pays d'Afrique du nord, pourront être formés en langue arabe.

Tableau I. Nombre des statisticiens requis en 1970
par les services publics dans les pays d'Afrique a/

	<u>Total</u>	<u>Langue</u>	
		<u>Anglais</u>	<u>Français</u>
Statisticiens de l'Etat	670	280	390
dont			
Ingénieurs statisticiens- économistes	140	50	90
Ingénieurs de travaux statis- tiques	530	230	300

a/ A l'exclusion de la République sud-africaine

Etablissements de formation des cadres supérieurs

11. Dans la documentation que la CEA a rassemblée sur les moyens de formation de niveau supérieur, on a considéré que la formation dont il s'agissait était celle que dispensaient les universités ou des centres de niveau équivalent, leur objectif étant soit de former des statisticiens pour les services publics, pour l'industrie privée ou des établissements d'enseignement, soit simplement d'inculquer les connaissances statistiques nécessaires aux étudiants des diverses disciplines autres que les statistiques. Dans le cas des établissements de langue française, seuls les trois principales institutions formant des statisticiens pour les services publics ont été mentionnés dans ce rapport, car le nombre

des éléments qui en sortent est suffisant. Quant au secteur privé, ce seront d'autres établissements d'enseignement supérieur qui pourvoiront à leurs besoins.

a) La République arabe unie

12. La chaire de statistique de la Faculté des sciences économiques du Caire et l'Institut d'études et de recherches statistiques de cette même université disposent des moyens nécessaires à la formation des statisticiens. Le nombre des diplômés sortant chaque année de ces deux établissements s'élève à environ 50. On estime que l'Organisation centrale de statistique de la RAU aura besoin, au cours des cinq prochaines années, de 130 statisticiens des échelons supérieurs, dont 100 ingénieurs de travaux statistiques et 30 ingénieurs statisticiens-économistes. L'organisation centrale étant servie, on prévoit que l'excédent pourra être aisément absorbé par les autres services publics et le secteur privé. On peut obtenir des ingénieurs statisticiens-économistes en partie par voie de promotion et en partie par le recrutement des licenciés de l'université titulaires d'une mention en statistique. A l'heure actuelle, nombre de ceux qui possèdent ces diplômes, achèvent leurs études hors d'Egypte. Toutefois, on renforce actuellement les moyens de formation post-universitaires, mais il s'écoulera nécessairement quelque temps avant qu'ils ne puissent répondre aux besoins prévus. En ce qui concerne les cadres d'exécution, les diplômés des facultés de commerce des diverses universités locales pourront en fournir en nombre suffisant. Outre l'économie, la comptabilité et l'administration commerciale, la statistique est comprise dans les études de ces diplômés (80 à 160 heures de cours). De cette façon, ils acquièrent une connaissance fondamentale des méthodes et des applications pratiques de la statistique. Cet enseignement est dispensé en langue arabe, à l'exception de certains cours spéciaux qui sont donnés en anglais.

b) Le groupe francophone

Institut national de statistique et d'économie appliquée de Rabat

13. Cet Institut est financé par le gouvernement du Maroc et le Fonds spécial des Nations Unies; l'enseignement d'une durée de trois années, porte sur la statistique avec certaines options permettant une spécialisation au cours de la troisième année. Ce centre décerne chaque année 25 diplômes environ. Les étudiants sont admis sur examen. Le diplôme décerné par cet Institut est officiellement reconnu dans la fonction publique comme équivalent à un diplôme universitaire.

Abidjan

14. L'Ecole de statistique d'Abidjan offre un enseignement d'une durée de deux années, plus un cours préparatoire d'une année. Le diplôme décerné est celui d'ingénieur des travaux statistiques. L'Ecole d'Abidjan peut décerner 15 diplômes par an.

Centre européen de formation de statisticiens-économistes pour les pays en voie de développement (C.E.S.D.).

15. Ce centre, établi à Paris, a été spécialement créé pour la formation de statisticiens provenant des pays africains associés à la Communauté économique européenne, pour cette raison, il est inclus dans la liste des moyens de formation permettant de répondre aux besoins des pays africains. L'enseignement du centre dure trois années; les études sont sanctionnées par un diplôme d'ingénieur statisticien-économiste; le diplôme d'ingénieur des travaux statistiques est obtenu après deux ans d'études. L'admission au cours supérieur se fait sur examen et après deux ou trois ans d'études universitaires, à moins que le candidat ne possède un diplôme universitaire en sciences ou en sciences économiques. L'admission au cours élémentaire se fait sur présentation d'un certificat de fin d'études secondaires et sur examen. Les moyens du centre lui permettent de décerner chaque année de 10 à 15 diplômes pour le cours supérieur et de 20 à 30 pour le cours élémentaire.

c) Groupe anglophone

16. L'Université de la Nigéria offre un enseignement d'une durée de 3 à 4 années portant sur les mathématiques avec une option en (statistique) sur les sciences économiques avec une spécialisation en statistique. On estime que les moyens de l'Université lui permettent de décerner 15 diplômes par an.

17. L'Université d'Ibadan, en collaboration avec le Bureau fédéral des statistiques, offre un enseignement d'une durée de deux ans sanctionné par un diplôme en statistique. L'admission est subordonnée à la présentation d'un certificat de fin d'études justifiant d'une formation mathématique; en outre les candidats doivent avoir suivi le cours de 9 mois destiné aux statisticiens adjoints, organisé par le Bureau fédéral des statistiques. Chaque année, 10 diplômés sortent de l'Université d'Ibadan.

18. L'Université du Ghana offre un enseignement aboutissant au diplôme de Bachelor of science (sciences économiques) avec une spécialisation en statistique, ainsi qu'un cours de statistique post-universitaire d'une durée d'un an, sanctionné par un diplôme. Les moyens dont dispose l'Université du Ghana lui permettent de décerner chaque année 10 diplômes aux étudiants en sciences statistiques du niveau de B.Sc. et 5 diplômes par an aux étudiants en statistiques appliquées.

19. Le Groupe a été informé de certains plans relatifs à l'extension des moyens de formation à la statistique de niveau supérieur établis en République-Unie de Tanzanie et au Ghana; l'assistance de l'organisation des Nations Unies a été sollicitée pour ces projets.

L'estimation des besoins et des moyens d'enseignement supérieur

20. En ce qui concerne les besoins de la RAU, le Groupe a estimé que les moyens de formation qui existent au Cairo étaient suffisants car l'Institut d'études et de recherches statistiques, ainsi que la Faculté de sciences économiques de l'Université, parviennent à former un personnel qualifié en nombre suffisant pour répondre aux besoins importants

du gouvernement, de l'enseignement et des autres institutions de la République arabe unie. En outre, les établissements du Caire sont ouverts aux autres pays qui désirent que leurs statisticiens soient formés en langue arabe.

21. De ses estimations quant à la situation qui prévaut dans les pays francophones, le Groupe a conclu que les moyens actuels permettent la formation de 70 à 85 statisticiens diplômés par an, alors que les besoins des Etats correspondent à 390 statisticiens d'ici à 1970. Le Groupe a pris acte du fait que certains pays africains auront besoin de statisticiens du plus haut échelon du système français, à savoir des ingénieurs statisticiens-économistes. Il est possible qu'il y ait un déficit dans cette catégorie particulière au cours de la période 1966-1979, mais en revanche les établissements post-universitaires du Caire sont offerts aux pays de langue arabe du groupe francophone. C'est pourquoi, le Groupe a estimé que s'il fallait poursuivre les efforts pour entretenir et étendre les établissements actuels, aucune mesure spéciale n'était nécessaire pour le moment en vue de créer de nouveaux centres de formation destinés aux pays francophones.

22. L'écart le plus sensible entre les besoins et les moyens existants a été constaté chez les pays du groupe anglophone, dont les établissements d'enseignement, presque tous établis en Afrique de l'ouest, ne parviennent à former que 40 diplômés par an et ne pourront, par conséquent, pourvoir aux besoins estimés pour 1970, à savoir 280 diplômés. L'Université d'Ibadan n'a commencé qu'en octobre 1965 à offrir un enseignement statistique, qui n'est d'ailleurs pas du niveau supérieur. Contrairement à ce qui se passe dans les pays du groupe francophone, les diplômés des centres qui offrent un enseignement en langue anglaise ne se destinent pas particulièrement aux services publics.

23. Des informations qu'il a recueillies, le Groupe a déduit qu'il était urgent de développer les établissements d'enseignement dans le continent africain tout entier. Le Groupe s'est félicité des efforts que certains pays ont déjà entrepris pour créer des institutions, avec

parfois une assistance extérieure. Il a souhaité que le développement des moyens existants se poursuive dans les pays de langue arabe, de langue française et de langue anglaise et il a recommandé que toute l'assistance possible leur soit accordée. Les progrès réalisés dans les pays de langue arabe et de langue française sont plus sensibles que ceux des pays anglophones. Le Groupe a estimé que la prochaine étape doit être de mettre sur pied des établissements d'enseignement en plus grand nombre dans les pays anglophones et, s'il faut faire un choix dans ceux de l'Afrique de l'Est. Le Groupe tient à recommander ce programme au Secrétaire général. Au sujet des catégories d'établissements requises, le Groupe a suggéré la création d'un Institut des statistiques sociales et économiques destiné essentiellement à la formation de statisticiens anglophones du premier degré. La création de cet Institut et la mise sur pied d'autres établissements de formation des statisticiens africains devra faire l'objet d'un examen périodique, à la lumière de l'évolution des besoins.

24. Le Groupe a considéré comme essentiel que l'Institut soit rattaché à une université. De cette manière, les étudiants recevront un diplôme universitaire propre à attirer le nombre de candidats envisagé par le Groupe, c'est-à-dire pouvant fournir un total d'au moins 30 diplômés par an à la fin de la troisième année d'exercice de l'Institut. Le rattachement à une université serait le procédé le plus économique et le plus rapide. L'association permettrait également à l'Institut de mettre au point une formation post-universitaire et d'établir des moyens de recherche statistique. L'Institut et le Bureau national de statistique du pays où l'Institut aura été établi devront entretenir d'étroites relations, de manière à faciliter la formation pratique des étudiants. Bien que l'administration et le fonctionnement de l'Institut doivent être du ressort de l'université, le Groupe recommande que des dispositions soient prises pour garantir le niveau scientifique de l'Institut ainsi que son caractère spécial d'organisme desservant de nombreux pays. Ce résultat pourrait être obtenu par la création d'un conseil qui comprendrait

des représentants du gouvernement d'accueil, de l'université à laquelle l'Institut appartiendra, du Secrétaire général des Nations Unies, d'organismes de financement et des autorités scientifiques internationales compétentes, comme l'Institut international des statistiques.

25. Il y a lieu de signaler que pour obtenir 30 diplômés par an, il est nécessaire d'admettre annuellement un bien plus grand nombre d'étudiants, en raison des "déchets" qu'il faut prévoir au cours des trois années d'étude. Des pertes supplémentaires se produisent en outre du fait que certains diplômés s'orientent vers des secteurs professionnels autres que celui des statistiques. L'estimation des pertes possibles ne peut pas s'établir facilement. L'Institut envisagé contribuera de façon notable à combler l'écart qui existe entre l'offre et la demande, mais ne pourra pas le faire au cours des premières années d'exercice. Cette incapacité de répondre immédiatement aux besoins futurs de l'Afrique en statisticiens doit être considérée en fonction de la pénurie qui existe dans le monde entier, qui sévit non seulement en Afrique mais aussi dans les autres régions. La "capacité" de l'Institut envisagé (30 diplômés par an) est telle que celui-ci pourrait facilement trouver place au sein d'une université existante. Un élargissement serait possible par la suite.

26. Les moyens de recherche envisagés pour l'Institut permettraient de former les étudiants aux méthodes de recherche, en sorte qu'après avoir obtenu leur diplôme, ils pourraient travailler sans assistance aux problèmes des statistiques économiques et sociales. L'Institut serait également un centre où les pays pourraient demander que soient effectuées certaines recherches particulières que les organismes nationaux ne peuvent entreprendre faute de moyens. On a estimé que, de cette façon, la recherche en matière de statistiques économiques et sociales serait ainsi stimulée dans les pays participants. L'Institut pourrait organiser des cycles d'études dans certains domaines particuliers des statistiques présentant un intérêt particulier pour les pays participants.

La formation aux autres niveaux

27. Pour formuler sa recommandation préconisant la création d'un Institut pour la formation de statisticiens des échelons supérieurs, le Groupe a tenu compte des établissements actuels offrant une formation de niveau inférieur ainsi que de la nécessité d'un personnel enseignant qualifié chargé de ce type de formation. La CEA a créé à Addis-Abéba, à Achimota, Dar-es-Salaam et Yaoundé des centres qui offrent un enseignement d'une année en général destiné surtout au personnel des administrations publiques. Ces centres forment du personnel d'exécution, par opposition au personnel des échelons supérieurs.

28. Le Groupe a estimé que ces centres ont comblé de graves lacunes dans les système de formation de l'Afrique, à une époque où de leur côté, les gouvernements ne disposaient pas encore du personnel qualifié qui aurait eu normalement à assurer cette formation directement, ou en coopération avec les universités des pays considérés. Dans certains cas, les centres de formation des cadres moyens se sont efforcés, en collaboration avec les universités locales, d'organiser des cours sanctionnés par un diplôme d'ingénieur des travaux statistiques. L'intérêt de tels cours est de permettre à des éléments employés dans les services statistiques officiels d'obtenir un diplôme alors, même s'ils ne peuvent pas obtenir leur admission dans une université pour y obtenir un diplôme. Le Groupe a estimé qu'à la suite de l'admission dans les services publics, au cours des cinq prochaines années, d'un grand nombre de statisticiens des échelons supérieurs, il faudra enfin de compte que la formation des cadres moyens et des ingénieurs des travaux statistiques incombe à des établissements compétents dans les divers pays.

Conclusions

29. La conclusion à laquelle le Groupe est parvenu c'est qu'il est absolument nécessaire et urgent que les moyens de formation des statisticiens africains soient élargis. Il souhaite que les mesures qui actuellement prises pour multiplier les établissements existants soient

appliquées au titre de l'assistance bilatérale comme de l'assistance multilatérale. Le Groupe a estimé qu'au cours de la prochaine étape on devra créer des établissements nouveaux dans les pays de langue anglaise et particulièrement en Afrique de l'Est où les besoins sont les plus grands. On pourrait parvenir à ce résultat en créant un Institut de statistiques économiques et sociales rattaché à l'une des universités est-africaines. Bien que cette étape ne puisse permettre d'espérer combler les lacunes d'ici 1970, le Groupe a estimé néanmoins que si elle s'accompagne d'autres mesures destinées à élargir les établissements existants, les besoins les plus urgents de l'Afrique dans ce domaine seront satisfaits.

- - - - -